

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Décision du Maire N°53

Nos ref : CR/JD/DB/MCR

Objet : Signature de l'avenant n°2 au marché sur procédure adaptée avec la Société CLIMENT sise à Voujeaucourt (25420) pour la réalisation d'un carrefour reliant Les Hauts de Bavans et le quartier Bel Air le long de la RD 391.

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 30 mai 2008 (Sous Préfecture le 10 juin 2008) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 300 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % (15 000 €) lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

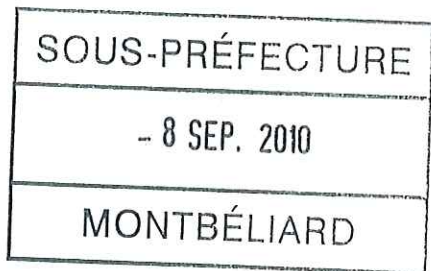
Article 1^{er} : La signature de l'avenant n°2 au marché sur procédure adaptée avec la Société CLIMENT ayant pour objet différentes adaptations en cours de chantier.

- Le nouveau montant du marché est donc porté à :

Montant initial :	200 794,50 € HT
Montant avenant n°1 :	25 517,96 € HT
Montant avenant n°2 :	12 372,09 € HT
Nouveau montant marché :	238 684,55 € HT
	285 466,72 € TTC

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.



Fait à Bavans le 03 août 2010

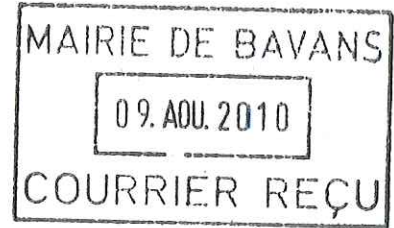


**Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,**

Pierre KNEPERT



AVENANT A UN MARCHÉ



Organisme : Commune de BAVANS

Titulaire du marché : Entreprise CLIMENT S.A.
9, rue d'Audincourt - BP19
25420 VOUEAUCOURT

Commune de BAVANS



Service Technique

Marché principal :

N° d'identification 03/09/135.401

Date de signature du marché par la personne responsable: 31 juillet 2009

Objet : Travaux de voirie communale - Réalisation d'un carrefour reliant les Hauts de Bavans et le Quartier Bel Air le long de la RD 391.

Période d'exécution : du 21 septembre 2009 au 13 novembre 2009 et du 28 mai 2010 au 03 juin 2010 (9 Semaines).

Montant initial :	200 794.50 € HT
	240 150.22 € TTC
Montant rectifié selon les précédents avenants : <i>Avenant n°1</i>	226 312.46 € HT
	270 669.70 € TTC

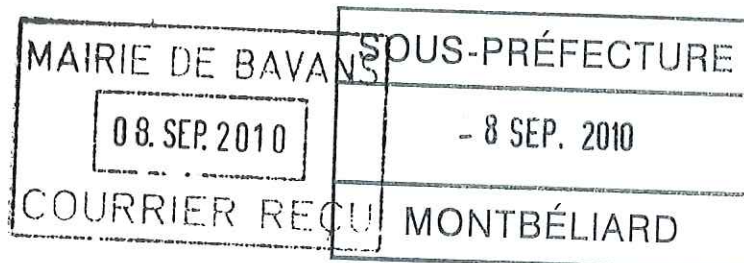
AVENANT N° 2

Date : 3 août 2010

Objet : Travaux de voirie communale - Réalisation d'un carrefour reliant les Hauts de Bavans et le Quartier Bel Air le long de la RD 391.

Montant (en + ou en -) :	en +12 372.09 € HT
	en 14 797.02 € TTC
Nouveau montant du marché compte tenu du nouvel avenant :	238 684.55 € HT
	285 466.72 € TTC

Mairie, 1 rue des Fleurs
25550 BAVANS
téléphone :
03.81.96.26.21.
télécopie :
03 81 96.23.85.
mél.
mairiebavans@wanadoo.fr



ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié suivant les conditions fixées aux articles suivants, conformément à la décision de la Personne Responsable du Marché dûment autorisé en date du 2 avril 2008.

ARTICLE 2

Les différentes adaptations en cours de chantier figurant dans la présentation du projet de DGD et après vérification sur le chantier concernant les travaux engagés dans la réalisation d'un carrefour reliant les Hauts de Bavans et le Quartier Bel Air le long de la RD 391, objet du présent marché ont fait apparaître entre autre:

1. un linéaire de pavés en résine (art.27 du DE) passant de 435m à 501.30m.
2. 14 bornes supplémentaires ont été installées.
3. les surfaces engazonnées, tenant compte des espaces adjacents, sont passés de 200 à 447 m².
4. la mise à niveau de 3 chambres de tirage supplémentaires.
5. plus quelques dépassements en quantité dans différentes rubriques du DE.

Ces ajustements représentent un montant de 12 372.09 € HT

ARTICLE 3

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original, à Bavans, le 3 août 2010

*Mention manuscrite « Lu et approuvé »
et signature du titulaire du marché.*

Lu et approuvé

CLIMENT TRAVAUX PUBLICS
9, route d'Audincourt - BP 9
25420 VOUGEAUCOURT
Tél. 03 81 36 35 80 - Fax 03 81 36 35 81
SIRET 439 328 485 00016 - APE 451 A

A Bavans, le 3 août 2010
La personne responsable du marché.



Le présent avenant dûment signé a été notifié au titulaire ce jour: 4 août 2010.

